délivrée par la préfecture de Paris

Siret: 303 336 119 00018

Maurepas le, 24 Avril 2007

Mr/Mme MADEC
LES COTTAGES DE CRESSELY
68 AV C NICOLAS LEDOUX
78114 MAGNY LES HAMEAUX

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les membres du Syndicat des copropriétaires de la Résidence :

LES COTTAGES DE CRESSELY AV C.Nicolas LEDOUX 78114 MAGNY LES HAMEAUX

se sont réunis en Assemblée Générale ORDINAIRE du 28/03/2007 au

SALLE MADELEINE LANDAIS PRES DE LA GENDARMERIE 78114 MAGNY LES HAMEAUX

sur convocation régulière adressée à tous les copropriétaires le 28/02/2007.

sont ABSENTS et NON REPRESENTES:

soit 45 copropriétaires totalisant

MOUMME	ALLARD & DONY1	MOUMME	BARBIER1
MOUMME	BEAUMONT1	MR	BODET OU MELLE DESAILLY1
MOUMME	BOISSIER MICHEL1	MR	CALISTI OU MLE GENTY1
MME	CHAMAYOU1	MOUMME	COHEN DIT COLIN GILLES1
MR	DE FOURNAS DE LA BROSSE1	MOUMME	DREANO JEAN PIERRE1
MOUMME	DUBUC1	MR	ETOURNEAU ou Melle PUBLIE1
MOUMME	GONTIER1	MOUMME	GOUILLOSSO PHILIPPE1
MR	HANOUN DOMINIQUE1	MROUML	HEBERT&LEFEBVRE1
MOUMME	HUYVENAAR STEPHAN1	MOUMME	JAILLET & CAPDEVIELLE1
MOUMME	JONCHEERE CHRISTOPHE1	MOUMME	JOUVE GERARD1
MOUMME	LABREVOIS COLETTE1	MROUML	LASSERRE & MELLADO1
MELLE	LE CALVE1	MME	LE CHEVALIER1
MOUMME	LE ROUZIC NORMAND1	MOUMME	MARCHAND ALAIN1
MR	MARINA MICHEL1	MOUMME	MENEZ
MOUMME	MISSAKIAN FRANK1	MME	PAINCHART MARIE CLAIRE1
MR	PARISE JEAN CLAUDE1	MME	PIERRE DIT BARROIS1
MOUMME	PUIMEAN CHIEZE1	MOUMME	QUILLET STEPHANE1
MME	ROHART NEE THIN1	MOUMME	SCHARRE1
MOUMME	TAIX JEAN CHRISTOPHE1	MOUMME	TEROL EZEQUIEL1
MOUMME	TERTEAUX1	MROUML	TEYSSIER & VIAUD1
MOUMME	TKATCHENKO1	MOUMME	VANGERMEZ1
MOUMME	VEITH1	MOUMME	VELLEN1
MOUMME	VIVET STEPHANE1		

45/124èmes.

sont PRESENTS:

DONE INDUSTRIE				
MOUMME A	ABOU ZAHAB MOHAMAD001	MROUML	AUBRUN OU WARGNIER1	
	AUTRET1	MOUMME	BALASSE HERVE1	
MOUMME	BOUCHARD NICOLAS1	MME	BOWERS JOUHANEAU MURIEL1	
MME	BRESSON BOET M J1	MOUMME	BROWN FRANCIS1	
MOUMME	BRUXELLE DIDIER1	MROUML	CAHOREAU LEMBERT1	
MOUMME	CAPEL ERIC1	MR	CASTRO LOPES1	
MME	COLOMBIE VERONIQUE1	MOUMME	CUNCHON FRANCOIS1	
MOUMME	DAEGLE THIERRY1		DELABARRE1	
MOUMME	DELCOURT1	MOUMME	DESMETTRE LAURENT1	
MOUMME	DESSAUX1	MME	DIETRICH&GUINEBERT1	
MOUMME	DOUCET DAVID1	MOUMME	DUEDARI NAEL1	
MOUMME	DUMURE1	MOUMME	DUPIN STEFAN1	
	ETIENNE BRUNO1	MR	FAREZ OU MLE GUILLOU1	
MOUMME	FERNANDEZ & FESTOR1		GAILLOT1	
MME	GALLI MICHELLE1	MOUMME	GAUCHET1	
	GAUGAIN1	MR	GENET YVES1	
	GEORGE1		GERAT EMMANUEL1	
MR	GRAFF PATRICE1		GUERRIER1	
	GUILLEMIN ALAIN1		GUILLO1	
	GUILLON PHILIPPE1		HAMARD HERVE1	
MME	HERVOT CATHERINE1		KURINCKX ALAIN1	
	LAGORGETTE1		LAIGNEAU JOSEPH1	
	LAURENT1		LAVERGNE PHILIPPE1	
	LE BILLAN PATRICK1		LEFEVRE YANN1	
	LEQUEUX JEAN LOUIS1	MME	LISSILLOUR SYLVIE1	
	LOUAZEL1		MADEC1	
	MADROUX JOEL1		MARCEL1	
	MARTIN THOMAS1		MARTY ALEXIS1	
	MAUDUIT1	MR	MAURIN JOEL1	
	MERLE PASCAL1		MONATE1	
	MONTAGNY & CHAPRON1		MOREL & POTTIER1	
	NICOL1		NICOLAS ROGRER1	
	OLIFANT RENE1	MR	PERROT DOMINIQUE1	
	PHELIPPEAU MICHEL1		PRAT JEAN RICHARD1	
	RAMBOUR MARC1		RIVIERE LIONEL1	
MME	ROUILLARD CATHERINE1		RUFFIN STEPHANE1	
	SAGOT SYLVAIN		SAMMUT / FOUILLANT1 TOURNIER1	
MME			VIVANCE ANDRE1	
	URVOY DIDIER1	MOOMME	VIVANCE ANDRE	
MOOMME	WROBLEWSKI1		/1015	

soit 79 copropriétaires totalisant

79/124èmes.

79 copropriétaires sont PRESENTS ou REPRESENTES totalisant 79 voix.
45 copropriétaires sont ABSENTS et NON REPRESENTES totalisant 45 voix.
======

==== 124

124

la séance est ouverte à 18 Heures 30.

- 1) DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE
- 2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS & DU SECRETAIRE
- 3) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET DU BUREAU D'A.S.L.
- 4) APPROBATION DU TABLEAU DES VOIX
- 5) PRESENTATION DES TEXTES MIS A DISPOSITION SUR TABLE
 - selon lettre des syndicataires suivants : M. Mme GAUCHET, M. Mme DUPIN, M. Mme GEORGE, M. Mme BRUXELLE, M. TKATCHENKO, M. Mme CALISTI, M. MOREL et Mme POTTIER, M. Mme GUILLO, M. BOWERS-JOUHANEAU, M. Mme DUMURE, M. Mme MADEC.
- 6) EXAMEN ET DISCUSSION SUR LES STATUTS DE L'A.S.L. DEMANDES, ARGUMENTES
- 7) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2006
- 8) QUITUS AU GESTIONNAIRE POUR SA GESTION DE L'EXERCICE 2006
- 9) ELECTION DU PRESIDENT DE L'A.S.L. ET MANDAT CONFIE AU GESTIONNAIRE
- 10) APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2007

- 11) VOTE D'UN BUDGET POUR L'EXERCICE 2008
- 12) MODALITE DE GESTION BANCAIRE MAINTIEN D'UN COMPTE UNIQUE
- 13) TRAVAUX DE REFECTION DES CANALISATIONS (Travaux financés en partie par le fonds de réserve)
- 14) TRAVAUX DE CHANGEMENT DES PLAQUES DE COMPTEUR D'EAU.
- 15) TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE VIDEO SURVEILLANCE DANS L'AVENUE.
- 16) MISE EN PLACE D'UN MAITRE CHIEN
- 17) ADMINISTRATION ET GESTION COURANTE DE L'A.S.L.

1) DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

L'Assemblée Générale désigne comme Président de séance : M. NICOL

```
79 présents sur 124 représentant 79/124 voix.
79/79 voix POUR ( 79/79 )
0/79 voix CONTRE ( 0/79 )
0/79 voix ABSTENTION ( 0/79 )
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS & DU SECRETAIRE

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateurs les copropriétaires suivants :

- M. BALASSE

La société GESTRIM S.A, en sa qualité de Syndic, assure le secrétariat de séance.

```
79 présents sur 124 représentant 79/124 voix.

79/79 voix POUR ( 79/79 )

0/79 voix CONTRE ( 0/79 )

0/79 voix ABSTENTION ( 0/79 )
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

3) RAPPORT MORAL DU PRESIDENT ET DU BUREAU D'A.S.L.

Le Conseil rend compte de sa mission à l'Assemblée Générale qui prend acte.

4) APPROBATION DU TABLEAU DES VOIX

L'Assemblée Générale approuve que tous les membres font partie de l'A.S.L.

M. LE BILLAN sort de la réunion

```
78 présents sur 124 représentant 78/124 voix.
78/78 voix POUR ( 78/78 )
0/78 voix CONTRE ( 0/78 )
0/78 voix ABSTENTION ( 0/78 )
```

5) PRESENTATION DES TEXTES - MIS A DISPOSITION SUR TABLE -

selon lettre des Syndicataires suivants :

M. Mme GAUCHET, M. Mme DUPIN, M. Mme GEORGE, M. Mme BRUXELLE, M. TKATCHENKO, M. Mme CALISTI, M. MOREL et Mme POTTIER, M. Mme GUILLO, M.

Mme BOWERS-JOUHANEAU, M. Mme DUMURE, M. Mme MADEC.

- a) Texte des statuts de l'Association Syndicale libre des Cottages de cressely à partir duquel s'est tenue l'Assemblée Générale du 21 Juin 2006, à partir duquel, depuis cette date est gérée notre résidence.
- b) Texte des statuts de l'Association Syndicale libre du Domaine de la Fouterie, déposé chez le notaire Maître Bellargent le 24 Août 1971, enregistré au Bureau des Hypothèques le 20 Octobre 1971, par ailleurs remis aux copropriétaires avec le cahier des charges au moment de l'achat de la maison.

c) Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale libre

- du 11 Février 1972 modifiant les statuts en instituant un Conseil Syndical et modifiant le nom de"l'Association Syndicale libre du Domaine de la Fouterie" en "Association Syndicale Libre des Cottage de Cressely".
- 6) EXAMEN ET DISCUSSION SUR LES STATUTS DE L'A.S.L. DEMANDES, ARGUMENTES MENES PAR LES SYNDICATAIRES SUIVANTS : (Détail de la liste au point 5)
- M. GERAT EMMANUEL, MME HERVOT CATHERINE, M. MARTIN THOMAS quittent la salle de réunion.
- 7) APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2006 L'Assemblée Générale approuve pour 60.354,86 Euros (Déduire Risques professionnels 520 Euros).
 - * Sans réserve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice arrêté au 31/12/2006, comptes qui ont été adressés à chaque propriétaire.

```
75 présents sur 124 représentant 75/124 voix.
75/75 voix POUR ( 75/75 )
0/75 voix CONTRE ( 0/75 )
0/75 voix ABSTENTION ( 0/75 )
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

8) QUITUS AU GESTIONNAIRE POUR SA GESTION DE L'EXERCICE 2006

L'Assemblée Générale donne quitus au Gestionnaire pour sa gestion de l'exercice arrêté au 31/12/2006.

```
75 présents sur 124 représentant 75/124 voix.
56/75 voix POUR ( 56/75 )
11/75 voix CONTRE ( 11/75 )
8/75 voix ABSTENTION ( 8/75 )
```

Ont voté CONTRE:

MOUMME BOUCHARD NICOLAS1	MME BOWERS JOUHANEAU MURIEL1
MOUMME BRUXELLE DIDIER1	MOUMME DESMETTRE LAURENT1
MOUMME DUPIN STEFAN1	MOUMME GAUCHET1
MOUMME MADEC1	MOUMME MARCEL1
MROUML MOREL & POTTIER1	MME SPERBER Francoise1
MOUMME WROBLEWSKT 1	

Se sont ABSTENUS:

MOTIMME DITENART MART.	MOUMME DUMURE1
MOONNE DOEDAKI NAED	MOGMME DOMOKE
MME GALLI MICHELLE1	MOUMME GEORGE1
MOTIMME CITTLEO	MOUMME NICOLAS ROGRER1
MOOFFIE GOIDEO	MOONINE NICOLAS ROGRES
MOUMME TOURNIER	MOUMME URVOY DIDIER

Cette résolution est ADOPTEE à la MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

MM. DUEDARI, GUILLON, CAPEL quittent la salle.

9) ELECTION DU PRESIDENT DE L'A.S.L. ET MANDAT CONFIE AU GESTIONNAIRE.

L'Assemblée Générale désigne à nouveau la société GESTRIM SA en qualité de Gestionnaire de l'A.S.L., pour un exercice comptable suivant les modalités du contrat de mandat de Syndic joint à la présente convocation, qu'elle approuve. Conformément à cette proposition, les honoraires sont fixés à 6.844,88 Euros.HT, soit 8.186,48 Euros.TTC au titre de la gestion courante pour la période de l'exercice comptable du 01/01/2007 au 31/12/2007. A l'issue de celle-ci,les honoraires dus jusqu'au terme du mandat seront calculés au prorata de la période.

L'Assemblée Générale de L'A.S.L., clairement informée par le Gestionnaire du projet de transmission universelle de patrimoine, au c de l'année 2007, de la société "GESTRIM" à la Société Anonyme dénommée "SOCIETE LAMY" prend acte du fait que cette dernière viendra légalement aux droits de la société "GESTRIM" à compter de cette opération.

En conséquence, l'Assemblée Générale de L'A.S.L. décide d'ores et déjà de désigner purement et simplement en qualité de Gestion dès la date de ladite transmission universelle de patrimoine, la SA dénommée "SOCIETE LAMY" [Société Anonyme dont le siège social est à PARIS (75009) - 22 rue d'Aumale - RCS de Paris n° 303 336 119] en substitution de la société "GESTRIM" et ce jusqu'à la date du 30 juin 2008 (ou autre).

Il est précisé que les clauses et conditions du contrat de mandat de Syndic approuvé par l'Assemblée Générale demeureront inchangées et continueront à produire leur plein et entier effet avec la SA dénommée "SOCIETE LAMY" jusqu'à son échéance du 30 juin 2008 (ou autre).

L'Assemblée Génénale désigne le Président de L'A.S.L., pour signer le contrat de Gestionnaire adopté au cours de la présente réunion.

Mme FESTOR est désignée en qualité de Présidente de l'A.S.L.

72 présents sur 124	représentant		7	2/124	voix.
71/72 voix	POUR	(71/72)	
0/72 voix	CONTRE	(0/72)	
1/72 voix	ABSTENTION	(1/72)	

S'est abstenu :

M. DELCOURT.....1

Le Cabinet LAMY est désigné en qualité de Gestionnaire

```
72 présents sur 124 représentant 72/124 voix.
56/72 voix POUR ( 56/72 )
9/72 voix CONTRE ( 9/72 )
7/72 voix ABSTENTION ( 7/72 )
```

Ont voté CONTRE:

MOUMME BOUCHARD NICOLAS1	MME BOWERS JOUHANEAU MURIEL1
MOUMME DESMETTRE LAURENT1	MOUMME DUPIN STEFAN1
MOUMME MADEC1	MOUMME MARCEL1
MROUML MOREL & POTTIER1	MME SPERBER Francoise1
MOUMME WROBLEWSKI1	

Se sont ABSTENUS:

MOUMME DUMURE1	MME GALLI MICHELLE1
MOUMME GAUCHET1	MOUMME GEORGE1
MOUMME GUILLO1	MOUMME NICOLAS ROGRER1
MOUMME URVOY DIDIER1	

Cette résolution est ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS ET REPRESENTES.

Mme TOURNIER quitte la salle.

10) APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2007

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007 **d'un montant de 68.900,00 Euros.**L'Assemblée Générale donne mandat au Gestionnaire pour appeler trimestriellement des provisions auprès des propriétaires sur la base du quart du budget prévisionnel, réparti au prorata des tantièmes généraux de chacun des propriétaires.

```
71 présents sur 124 représentant 71/124 voix.
71/71 voix POUR ( 71/71 )
0/71 voix CONTRE ( 0/71 )
0/71 voix ABSTENTION ( 0/71 )
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

11) VOTE D'UN BUDGET POUR L'EXERCICE 2008 (Art.24)

Afin d'une part de satisfaire aux dispositions de la loi et d'autre part de permettre au Gestionnaire d'exercer à l'encontre des copropriétaires défaillants la faculté d'exiger par anticipation les provisions non encore échues et ce par voie de référé directement auprès du Président du Tribunal de Grande Instance de Versailles, conformément aux dispositions l'Assemblée Générale, approuve le budget prévisionnel initial pour l'exercice du 01.01.2008 au 31.12.2008 d'un montant de 70.000,00- Euros. Le montant de ce budget sera révisé lors de la prochaine Assemblée Générale, en fonction des dépenses réelles de l'exercice en cours, et des décisions concernant les charges courantes de fonctionnement.

Mandat est donné au Gestionnaire pour appeler les provisions trimestrielles payables d'avance et exigible le premier jour de chaque trimestre de l'exercice du 01.01.2008 au 31.12.2008, calculées sur la base du quart de ce budget prévisionnel, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale portant sur sa révision.

```
71 présents sur 124 représentant 71/124 voix.
71/71 voix POUR ( 71/71 )
0/71 voix CONTRE ( 0/71 )
0/71 voix ABSTENTION ( 0/71 )
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

12) MODALITE DE GESTION BANCAIRE - MAINTIEN D'UN COMPTE UNIQUE

L'Assemblée Générale décide du maintien du compte bancaire individualisé selon les conditions d'un compte bancaire unique ouvert au nom du cabinet GESTRIM, comportant un sous-compte individualisé à l'usage exclusif du syndicat de copropriété, portant le nom du syndicat respectant l'obligation d'une comptabilité indépendante de celle des autres copropriété.

La comptabilité de l'immeuble reste indépendante de celle des autres copropriétés et sert exclusivement aux propriétaires de votre Syndicat, fonctionnant aux frais et avantages du Gestionnaire, sous la pleine responsabilité avec le bénéfice de la garantie financière de la CGI FNAIM dont le cabinet gestrim est adhérent et ce, tant que GESTRIM est Gestionnaire de ladite A.S.L.

```
71 présents sur 124 représentant 71/124 voix.
71/71 voix POUR ( 71/71 )
0/71 voix CONTRE ( 0/71 )
0/71 voix ABSTENTION ( 0/71 )
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

13) TRAVAUX DE REFECTION DES CANALISATIONS (Travaux financés en partie par le fonds de réserve)

L'Assemblée Générale décide la mise en place d'une commission pour établir un dossier avec les services techniques adéquats.

```
71 présents sur 124 représentant 71/124 voix.
71/71 voix POUR (71/71)
0/71 voix CONTRE (0/71)
0/71 voix ABSTENTION (0/71)
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

14) TRAVAUX DE CHANGEMENT DES PLAQUES DE COMPTEUR D'EAU.

L'Assemblée Générale repousse cette résolution lors d'une prochaine assemblée.

```
71 présents sur 124 représentant 71/124 voix.
71/71 voix POUR ( 71/71 )
0/71 voix CONTRE ( 0/71 )
0/71 voix ABSTENTION ( 0/71 )
```

Cette résolution est ADOPTEE à L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

M. CUNCHON François quitte la séance.

15) TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE VIDEO SURVEILLANCE DANS L'AVENUE.

L'Assemblée Générale repousse cette résolution lors d'une prochaine assemblée.

```
70 présents sur 124 représentant
                                             70/124 voix.
                                      70/70
          70/70 voix POUR
                                             )
           0/70 voix CONTRE
                                        0/70
                                             )
           0/70 voix ABSTENTION
                                        0/70
                                   (
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

16) MISE EN PLACE D'UN MAITRE CHIEN

M. MERLE quitte la séance.

L'Assemblée Générale repousse cette résolution lors d'une prochaine Assemblée.

```
69 présents sur 124 représentant
                                                69/124 voix.
          69/69 voix POUR
0/69 voix CONTRE
                                      (
                                        69/69 )
                                          0/69
           0/69 voix ABSTENTION
                                          0/69
```

Cette résolution est ADOPTEE à l'UNANIMITE des PRESENTS et REPRESENTES

17) ADMINISTRATION ET GESTION COURANTE DE L'A.S.L.

NEANT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à : 23 h.30

Le Président de séance Les scrutateurs

Le secrétaire de séance

M. NICOL

M. BALASSE

M. BERNARD

Le présent procès-verbal a été signé le soir de l'Assemblée "Pour copie certifiée conforme à l'original"

IMPORTANT : Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales, doivent à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic (Loi Nº 85-1470 du 31 Décembre 1985), dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'Assemblée Générale. en cas d'urgence, l'exécution par le Syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa (Art.42 alinéa 2 de la loi du 10.07.65. complété par le décret du 01.01.86.).

Toute action en contestation de la validité des décisions prises s'effectue par assignation devant le Tribunal de Grande Instance du lieu de situation de l'immeuble et non pas en lettre recommandée AR.